

**Programme opérationnel
Compétitivité régionale et Emploi**

Projet « Une ardeur d'enfance pour toutes et tous »

**Procès verbal de la réunion du
Comité d'Accompagnement (CA) du 21 février 2011**



Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la réunion du CA du 7 mai 2010
2. Examen du dossier de solde 2009 de chaque projet
3. Examen des propositions de répartition du renforcement FSE entre les partenaires, recherche d'un consensus et, si possible, validation de ce consensus en séance
4. Fusion des 2 projets
5. Modifications à apporter aux conventions de partenariat
6. Divers



**Avec le soutien du Fonds social européen
L'UE et les Autorités publiques investissent dans votre avenir**

Le PV du CA du 21 février 2011 en un coup d'œil !

<p>Approbation du PV de la réunion du CA du 7 mai 2010</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Approuvé - Téléchargeable sur www.promemploi.be
<p>Examen du dossier de solde 2009 de chaque projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Voir tableau distribué en séance - Mutualisation non seulement des PPB mais également des dépenses FSE - Objectif : vider l'enveloppe FSE annuelle du partenariat !!! - Proposition : rester fidèles aux termes de la convention - Proposition acceptée
<p>Examen des propositions de répartition du renforcement FSE entre les partenaires, recherche d'un consensus et, si possible, validation de ce consensus en séance</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fusion et renforcement approuvés par les Gouvernements wallon et de la CF. Fusion dès 2010 ; renforcement dès 2011 et jusque fin 2013 - Majorité en faveur d'une moyenne entre la méthode de calcul basée sur les % et la méthode des parts égales (permet une réduction de la variance)
<p>Fusion des 2 projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Actée, effective dès 2010
<p>Modifications à apporter aux conventions de partenariat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un avenant à la convention PO CRE 2 doit la limiter aux années 2008 et 2009. Cet avenant est d'ores et déjà prêt pour signature par les partenaires concernés - Un avenant à la convention PO CRE 1 doit la prolonger jusque fin 2013, la renforcer pour les années 2011, 2012 et 2013 et organiser la fusion, dès 2010, du PO CRE 1 et du PO CRE 2
<p>Divers</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Merci au réseau des haltes-accueils dont la mobilisation a favorisé le renforcement de nos projets - « Documenter » les justificatifs fournis (utile en cas d'inspection plusieurs années après la clôture du projet) - Du matériel de visibilité du cofinancement FSE est à votre disposition - Avez-vous bien signé notre convention de partenariat ?

Membres présents

Anne-Marie DORY	Promemploi/FGTB
Sylvie LEFEBVRE	Promemploi
Jocelyne COUSET	Promemploi
Amandine CLAES	Promemploi
Alice GONTIER	Promemploi
Yves LOUVRIER	Promemploi
Bénédicte BRIEL	Promemploi/Commune de Chiny
Christian BINET	Province de Luxembourg, DASH
Stéphan LEYDER	ONE Libramont
Jocelyne BAILY	Comité subrégional de l'Emploi et de la Formation du Luxembourg belge
Nathalie HEYARD	Commune de Aubange
Pierre CLINQUART	Commune de Aubange
Vanessa DEGUELDRE	Commune de Gouvy
Anouchka MAILLEUX	Commune de Durbuy
Aurore HARTMAN	Commune de Bastogne
Anne BAUVAL	Commune de Léglise
Marie-Claire FRANCOIS	Commune de Paliseul
Pascale BOSQUEE	Commune de Saint-Léger
Christine ACHENNE	Commune de Léglise
Patrick NOTET	Commune de Vaux-sur-Sûre
Anne-Sophie CALAY	Commune de Vaux-sur-Sûre
Maryse CLOTUCHE	Commune de Vaux-sur-Sûre
Françoise WIRTGEN	Commune de Fauvillers
Valérie BECHOUX	CPAS de Libramont
Joëlle FOULON	Halte-accueil « La récré de Violette/Enfance et Jeunesse en Marche » (Marche-en-Famenne)
Odette PEETERS	Halte-accueil « Les Pôits Potes » (Manhay)
Aurélie SCHOONVAERE	Crèche « Pas à pas » (Meix-le-Tige)

Membres excusés

Benoît PARMENTIER	ONE, procuration à Stéphan LEYDER
Jean-Marie CARRIER	Province de Luxembourg, DASH
Roger HENNERICY	Comité subrégional de l'Emploi et de la Formation du Luxembourg belge, procuration à Jocelyne BAILY
Bruno ANTOINE	CSC
Véronique LEONARD	Commune de Gouvy
Joëlle HOUYEZ	Commune de Bertogne
Sophie JACQUES	Commune de Léglise
Sébastien PIRLOT	Commune de Chiny, procuration à Bénédicte BRIEL
André HUBERT	Commune de Gouvy, procuration à Vanessa DEGUELDRE
Yves BESSELING	Commune de Vaux-sur-Sûre, procuration à Anne-Sophie CALAY

Nancy JEROUVILLE	CPAS de Libramont, procuration à Valérie BECHOUX
Dominique BERNARD	Crèche « La Tarentelle » (Libramont), procuration à Sylvie LEFEBVRE
Florence HANOSSET	Crèche « La Tarentelle » (Libramont)
Françoise LIGNIAN	Halte-accueil « La Pause Grenadine » (Bastogne), procuration à Aurore HARTMAN
Heloisa PASSAREIRO	Agence FSE

La séance est présidée par Anne-Marie DORY, Présidente de l'ASBL Promemploi.

La réunion est illustrée par un montage Power Point dont on trouvera copie en annexe 1.

Nous procédons à un tour de table de présentation.

1. Approbation du PV de la réunion du CA du 7 mai 2010

Le PV de la réunion du CA du 7 mai 2010 est approuvé à l'unanimité des membres présents. Il est consultable et téléchargeable dans l'espace Partenaires du site Internet de Promemploi www.promemploi.be (n'hésitez pas à nous demander votre login et votre mot de passe si vous les avez perdus ou oubliés).

2. Examen du dossier de solde 2009 de chaque projet

Le point est présenté à l'aide d'un tableau remis en séance. Ce tableau permet de constater les décalages survenus entre *les prévisions de dépenses FSE* et *les dépenses FSE effectivement réalisées* et *les prévisions de parts publiques belges (PPB)* et *les PPB effectivement comptabilisées* dans le dossier de solde 2009 du partenariat.

En 2008, nous avons fait jouer la solidarité entre les partenaires au niveau des PPB uniquement, certains partenaires disposant de PPB en abondance et d'autres ayant des difficultés à en produire.

En 2009, nous avons dû faire jouer la solidarité au niveau des PPB mais également des dépenses FSE, et ce afin de ne pas perdre de subventions.

Certaines dépenses présentées par les partenaires n'ont en effet pas pu être prises en considération dans leur intégralité :

- Soit parce qu'elles concernaient du personnel public statutaire
- Soit parce qu'elles concernaient du personnel APE (les points APE sont à déduire de la charge salariale)

Les attestations présentées à la signature des partenaires . attestations demandées par l'Agence FSE - ont reflété les chiffres encodés dans le dossier de solde.

Nous proposons cependant que la rétrocession des fonds FSE aux partenaires suive la logique de la *convention de partenariat* et non celle du *dossier de solde*, afin que chaque partenaire reçoive bien l'enveloppe FSE qui lui avait été réservée.

L'Assemblée approuve cette proposition.

Cette décision va permettre à Promemploi de procéder aux rétrocessions 2009 (sur base de déclarations de créance préparées par Promemploi, signées par les partenaires et renvoyées à Promemploi).

A l'avenir, il s'agira donc de rester attentif aux points suivants :

- Dépenses à charge du FSE : uniquement du personnel contractuel
- Spécifier si ce personnel est APE
- Personnel statutaire OK si en PPB
- Amortissement (ex.: factures relatives à l'exécution de travaux)

3. **Examen des propositions de répartition du renforcement FSE entre les partenaires, recherche d'un consensus et, si possible, validation de ce consensus en séance**
4. **Fusion des 2 projets**
5. **Modifications à apporter aux conventions de partenariat**

Rétroactes :

- Depuis le 5 décembre 2008 : PO CRE 1 « Une ardeur de confiance pour toutes et tous »
- Depuis le 16 octobre 2009 : PO CRE 2 « Une ardeur de confiance pour accueillir nos petits »

2 septembre 2010 : Agence FSE : « Intéressés par une fusion des 2 projets ? »

- Réponse : oui (car plus simple pour toutes les parties), puis plus rien
- Une fusion implique la modification des formulaires Internet puis leur soumission aux Gouvernements RW/CF

6 octobre 2010 : annonce du renforcement FSE des 2 projets

- Timing : validation des 2 formulaires Internet modifiés pour le 20 octobre 2010; soumission aux Gouvernements RW/CF le 28 octobre 2010

Le coordinateur mobilise les partenaires

- Objectif : disposer rapidement des données nécessaires à la modification des formulaires Internet :
 - type de dépenses
 - années de dépenses
 - répartition annuelle des dépenses
 - Pour ce faire : nécessité de déterminer la part du renforcement FSE de chaque partenaire

Le coordinateur envisage et propose aux partenaires la réplique du scénario d'origine, qui était le suivant :

- Puisque le FSE demandé est supérieur au FSE attribué
- Isoler la part de Promemploi (15%)
- *Négocier une méthode de répartition de l'enveloppe FSE* (choix entre méthode axée sur des %, méthode axée sur la constitution de parts égales, etc)

Ce qui avait produit à l'époque comme résultat, pour le PO CRE 1 :

- Cf. PV réunion du 29/07/2008 à IDELux : 73.661,7 " sont réservés à Promemploi; 300.000 " à partager entre les projets éligibles (= raboutage de 54 % par rapport au FSE demandé)
- Cf. PV réunion du 26/08/2008 à IDELux : 73.661,7 " sont réservés à Promemploi; les 300.000 " sont répartis suivant la méthode suivante : FSE Inv. + Fonct. ajustés à la période de départ x 68,4%

Ce qui avait produit à l'époque comme résultat, pour le PO CRE 2 :

- Cf. réunion du 23/09/2008 à Promemploi
- Cf. réunion du 03/04/2009 à Promemploi : toutes les demandes FSE, celle de Promemploi comprise, sont raboutées de 37%

Bref, le coordinateur propose aux partenaires de choisir entre 2 méthodes de calcul de la part FSE de chacun : la méthode des % ou la méthode des parts égales

Entretemps - Perspectives de fusion des 2 projets

- L'Agence FSE voit un intérêt et une possibilité de renforcer/fusionner dans le même mouvement. Avantage : on ne modifie qu'une fois les formulaires Internet, on ne passe qu'une fois aux Gouvernements RW/CF, on ne modifie qu'une fois les conventions de partenariat
- Dans ce cas :
 - PO CRE 1 renforcé et prolongé
 - PO CRE 2 limité à 2009



Fusion

PO CRE	Année de base 1	Année de base 2	Année de base 3	Année mixte (B + R 1)	Année de renforcement 2	Années de renforcement 3
1	2008	2009	2010	2011	2012	2013
2	2008	2009	↑	↑	↑	↑

14



Résultats fusion

	A l'origine	Renforcement	TOTAL
PO CRE 1	373 661,7	178 677,88	552 339,58
Promemploi	73 709,70	?	?
Partenaires	299 952	?	?
PO CRE 2	320 000	274 153,08	594 153,08
Promemploi	62 090,55	?	?
Partenaires	257 909,45	?	?
TOTAL	693 661,7	452 830,96	1 146 492,66

15

Rem : la situation du coordinateur est particulière vu qu'il est proposé que 15% de l'enveloppe FSE lui soit réservée en amont pour lui permettre d'assumer sa tâche de coordination.

Combien percevra Promemploi si les propositions sont confirmées ?

En moyenne 34 000 "/an, en sachant que nous devons établir en 2014 le dossier de solde final puis gérer, en 2015 ou 2016, la clôture complète du projet et subir, parfois des années plus tard encore, les contrôles de l'Agence, de la CF, o

Aujourd'hui : recherche d'un consensus et, si possible, validation de ce consensus en séance

Voir les 3 tableaux distribués en séance :

- Le 1^{er} se rapporte au PO CRE 1 renforcé. C'est le tableau qui a été diffusé en octobre 2010 afin de permettre aux partenaires du PO CRE 1 de choisir une méthode de calcul
- Le second se rapporte PO CRE 2 renforcé. C'est le tableau qui a été diffusé en octobre 2010 afin de permettre aux partenaires du PO CRE 2 de choisir une méthode de calcul

Ces 2 tableaux sont aujourd'hui rendus caducs par les décisions des Gouvernements RW/CF qui entérinent le renforcement et la fusion des 2 portefeuilles de projets structurants (voir copies des décisions remises en séance. Ces décisions nous ont été transmises le 23 décembre 2010).

D'où la présentation par le coordinateur d'un troisième tableau :

- Tableau relatif aux projets fusionnés et renforcés avec report du PO CRE 2 sur le PO CRE 1 et distribution en amont de la part FSE de Musson entre les partenaires issus du PO CRE 2

Le coordinateur propose aux participants à la réunion de statuer sur base de ce 3^{ème} tableau. La proposition est acceptée.

L'assemblée procède à un tour de table. A l'issue de ce dernier, aucun consensus ne se dégage.

Le coordinateur propose alors une troisième voie consistant en le calcul d'une moyenne entre le renforcement sur base des % et le renforcement sur base des parts égales. Cette méthode réduit la variance entre les 2 modes de calcul initiaux, variance très importante pour certains partenaires.

L'assemblée procède à 2 votes successifs.

Au terme du second vote, une majorité se dégage en faveur de la troisième formule (moyenne).

Suite à réserver à ce vote :

Rédiger l'avenant à la convention de partenariat PO CRE 1.

En effet :

- Un avenant à la convention PO CRE 2 doit la limiter aux années 2008 et 2009. Cet avenant est d'ores et déjà prêt pour signature par les partenaires concernés
- Un avenant à la convention PO CRE 1 doit la prolonger jusque fin 2013, la renforcer et organiser la fusion, dès 2010, du PO CRE 1 et du PO CRE 2

Le coordinateur distribue également une copie de l'équilibre financier général obtenu suite au renforcement et à la fusion des 2 projets.

C'est grâce aux informations fournies par les partenaires que cet équilibre général a pu être calculé et encodé dans le formulaire Internet. Cet équilibre est contraignant : l'avenant à la convention PO CRE 1 devra lui correspondre en tous points.

6. Divers

- Merci au réseau des haltes-accueils dont la mobilisation a favorisé le renforcement de nos projets
- Merci de « documenter » les justificatifs fournis (utile en cas d'inspection plusieurs années après la clôture du projet) : inscrire la méthode de calcul et autres détails utiles à la compréhension de la pièce
- Du matériel de visibilité du cofinancement FSE est à votre disposition
- Avez-vous bien signé notre convention de partenariat ?

La réunion est clôturée. Anne-Marie DORY remercie les participants à ce Comité d'Accompagnement et leur fixe rendez-vous au printemps pour le CA d'examen des rapports d'activité 2010.

Procès verbal rédigé par Sylvie LEFEBVRE,
Promemploi